



Démarches d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la CCSVP a mis en place une plate forme vous permettant de faire, en ligne, vos démarches d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de Démolir) : <https://ccsvp.fr/gnau>
 Pour tout renseignement complémentaire, écrire à gnau@ccsvp.fr
 Les dépôts sous format papier restent néanmoins possibles en Mairie.

Dans le cadre du P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), il est rappelé à la population que la Déclaration Préalable de Travaux est obligatoire dans les cas suivants :

- Changement de destination d'un bâtiment (par exemple, dépendance ou garage transformé en pièce d'habitation).
- Tous travaux sur façade ou toiture (ravalement, rénovation, peinture ou changement des huisseries, avec ou sans changement de l'aspect initial, ajout de véranda, balcon, terrasse, etc).

Le non respect de la règle ou l'absence de « D.P. », « D.T. » ou Permis de Construire peut entraîner des pénalités pour les contrevenants.

Quels sont les risques en cas de travaux sans autorisation :

- * Majoration de la taxe d'aménagement (Article L.331-23 du code de l'urbanisme).
- * Amende comprise entre 1 200 et 6 000 € par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable. Elle peut atteindre 300 000 € dans certains cas. En cas de récidive, outre l'amende ainsi définie, un emprisonnement de six mois pourra être prononcé (Article L.480-4 du code de l'urbanisme).
- * Démolition de la construction non régularisable (Article L.480-14 du code de l'urbanisme).



Le 9 juillet, l'antenne de Vabre de l'ADMR organisait son AG annuelle à Lacaze, salle Bogues et Froment.

La présidente de cette association remercie la municipalité pour la mise à disposition gracieuse de cette salle.

l'ADMR propose :

- Ménage
- Repassage
- Micro-crèche
- Accueil de loisirs
- Livraisons de repas
- Soutien aux familles
- Services pour seniors
- Garde d'enfants à domicile
- Services pour personnes en situation de handicap



Landou 2.0

Après une courte pause pour congés, l'EVS (Espace de Vie Sociale) de la CCSVP reprendra très vite ses tournées avec Aurélie et Quentin. Il stationnera ainsi chaque mois place du Pradel à Lacaze. Un grand merci à Sophie, qui a remplacé Aurélie durant ces derniers mois. Passionnée par sa mission elle aura été une collaboratrice de très grande qualité pour les élus du territoire et une source de conseils particulièrement avisés pour la population.

Landou 2.0 a pour mission de :

- Favoriser l'accès au numérique.
- Soutenir les familles dans leur rôle de parents.
- Favoriser des initiatives d'habitants et répondre aux besoins.
- Faciliter l'accès aux droits, à la santé, à la culture.
- Communiquer, valoriser l'existant.

Contact : Aurélie Mougel
 06 49 92 23 79 - 05 63 73 03 86
evs@ccsvp.fr - www.ccsvp.fr



O.P.A.H.

Portée par les Communautés de Communes Sidobre Vals et Plateaux & Monts de Lacaune, Montagne du Haut Languedoc, la nouvelle OPAH a été lancée le 16 mai 2022 pour une durée de 3 ans.

Ses objectifs sont :

- * L'accueil de familles avec enfants
- * La lutte contre la précarité énergétique
- * La proposition de logements locatifs de qualité
- * La résorption du logement indigne

L'animation a été confiée aux Hautes Terres d'Oc. Elle est effectuée par Agathe Maffre pour le territoire de la CCMLMHL et pour 6 communes de la CCSVP dont Lacaze ; Guillaume Courty étant, quant à lui, chargé de réaliser les évaluations énergétiques sur tout le territoire.

Initiatives en HTO

Réservée aux associations œuvrant spécifiquement pour les jeunes, cette opération est reconduite chaque année par le PETR des Hautes Terres d'Oc pour apporter une aide financière à certains projets associatifs.

Renseignements : Sabrina Jokiel / 05 63 74 29 28



La Cazettoise

PICHON JORNAL DE LA CASA



SOMMAIRE

| | |
|----------------------|--------------|
| Edito | P.1 |
| Conseil Municipal | P.2 à 5 |
| Infos communales | P.5 à 7 & 14 |
| Culture & patrimoine | P.8 à 10 |
| Les associations | P.11 à 13 |
| Infos pratiques | P.13 & 15 |
| Infos CCSVP & HTO | P.16 |

EDITO

Cela fait maintenant plus de deux années que le monde est en proie à de nombreuses crises, sanitaire et sociale en premier lieu puis politique et financière depuis l'agression de l'Ukraine par la Russie aux portes de l'Union.

Si les lacazoises et lacazoises sont à la même enseigne que le reste des français, il n'en est pas moins vrai que notre commune, comme de nombreux autres territoires ruraux, réagit très positivement à cette période troublée.

Certains chantiers vont enfin être terminés, dont, principalement le gîte de groupe/restaurant du Relais de la Gendarmerie. D'autres, comme celui du musée de la musique occitane, à l'étage du château, sont en phase de chiffrage et de négociations avec les différents partenaires institutionnels : Département, Région, État, Europe, ...

Comme vous avez déjà pu le constater, la programmation culturelle a retrouvé son rythme de croisière avec, pour ces Estivales 2022, près de 30 manifestations proposées par différentes associations.

Ce nouveau numéro de La Cazettoise a pour vocation de mieux faire connaître à nos très nombreux nouveaux habitants les différents services qu'ils peuvent trouver auprès de l'équipe municipale mais également de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et des Hautes terres d'Oc.

LACAZE, Petite Cité de Caractère® ; c'est une chance supplémentaire pour nous d'accroître notre visibilité à l'ensemble de l'Occitanie et même au delà, grâce au guide des PCC Occitanie et au site PCC France. À fin de découverte, un exemplaire de la précédente édition du guide est joint à ce numéro de La Cazettoise.

Je clôturerai cet éditorial par le rappel de notre volonté d'associer la population de la commune à la réflexion sur l'avenir de notre Petite Cité et de ses nombreux hameaux. La situation sanitaire semblant enfin s'améliorer, je vous invite à venir en Mairie pour vous inscrire dans une des différentes commissions qui vont prochainement être mises en place.

Très bel été à toutes et à tous !

Le Maire
 Alain RICARD

MAIRIE

Secrétariat

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi
 de 9h à 12h

Permanences des élus

Lundi matin : Michel Viala
 Vendredi matin : Maire & Adjointes
 Tous les jours sur RdV : Alain Ricard

Tél : 05 63 37 55 98
 Mèl : mairie.lacaze@orange.fr



@lacaze.tarn



Photo de 1^{ère} page : St Jean del Frech (Photo Michel Ricard)
 Directeur de publication : Alain Ricard
 Imprimé par nos soins / Tirage : 250 exemplaires
 Dépôt légal : Juillet 2022
 Les textes sont publiés sous la seule et entière responsabilité de leurs auteurs

CM. du 30 mars (11 membres présents).

*** Vote des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2022 :**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

| TAXES | Base Imposition prévisionnelle 2022 | Taux 2018 | Produit Fiscal attendu 2022 |
|------------------|-------------------------------------|-----------|-----------------------------|
| Foncier bâti * | 243 400 | 53,70 % | 130 706 € |
| Foncier non bâti | 34 500 | 75,42 % | 26 020 € |
| Total | | | 156 726 € |

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles 2022

| Produit attendu | Ressources fiscales indépendantes | Allocations compensatrices & DCRT | Contribution coefficient correcteur | Montant total prévisionnel |
|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| 156 726 € | + 25 379 € | + 4054 € | - 47 771 € | 138 388 € |

*** Évaluation des charges transférées / Attribution de compensation aux communes membres :**

Après présentation du tableau de la «Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées» (CLECT) qui détermine les attributions de compensation des communes pour l'année 2022, le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

*** Vote des Subventions 2022 aux associations :**

Après présentation des dossiers des associations, le Conseil Municipal souhaite que les subventions ne soient versées que si au moins une animation est effectuée dans la commune par l'association dans l'année.

| Nom de l'association | Subvention 2022 |
|---|------------------|
| Société de chasse (M. Ch GUY ne prend pas part au vote) | 400,00 € |
| AGYVOL (gymnastique) | 200,00 € |
| Pêche Vabre-Lacaze | 150,00 € |
| ADMR de Vabre | 318,00 € |
| Amicale Sapeurs Pompiers | 100,00 € |
| FNACA | 50,00 € |
| Cinécran 81 | 140,00 € |
| Ayuda | 400,00 € |
| Ass. Fête de Roquecave (Mme BARDOU ne prend pas part au vote) | 400,00 € |
| Comité des fêtes (La municipalité paye le feu d'artifice) | 0,00 € |
| La Pourtanelle | 200,00 € |
| Les Restos du Cœur | 400,00 € |
| Solidarité Ukraine | 400,00 € |
| Total | 3158,00 € |

*** Renouvellement du contrat de l'agent postal communal :**

Le Conseil Municipal renouvelle pour 1 an le contrat de l'Agent Postal Communal pour 17,50 heures par semaine, sur la base d'adjoint administratif 2nde classe, échelon 1, indice brut 367.

*** Nomination d'un référent OPAH :**

L'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif qui permet, sous réserve d'éligibilité, d'accompagner les propriétaires de résidences principales et les propriétaires bailleurs dans leurs projets de rénovation de logements. Les travaux envisagés doivent permettre d'améliorer l'efficacité énergétique ou le maintien à domicile. Le Conseil Municipal nomme Monsieur Michel VIALA comme référent OPAH.

*** Délégation de service public : gestion des hébergements au camping Le Jardin :**

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée restreinte pour la recherche d'un nouveau gérant pour la reprise de la partie hébergement du camping Le Jardin à savoir : les chalets, pangas, emplacements nus, piscine, aire de camping car et gestion de la station épuration du camping à compter du 1er mai 2022.

Suite à l'annonce, réception et étude de candidatures, le Conseil Municipal décide de confier la gérance de la partie hébergement du camping Le Jardin à Théo et Charlotte MAILLARD.

*** Recrutement d'un Agent Contractuel (Accroissement saisonnier d'activité) :**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial 2nde classe, échelle 1 non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période du 02 mai 2022 au 29 juillet 2022.

*** Désaffectation, déclassement et vente du domaine public communal au hameau de Cruzis, au hameau de Ladières, au hameau de La Razigade et au hameau de Lavergne :**

1) Monsieur Guillaume GAUDARD, domicilié à Cruzis, souhaite acheter du domaine public communal pour un aménagement lié à son activité professionnelle touristique. M. Guillaume GAUDARD, conseiller municipal, directement concerné, sort et ne prend pas part au vote.

2) Monsieur Fabien CALVET, domicilié à Ladière, souhaite acheter du domaine public communal afin d'aménager cet espace pour des travaux de réfection de sa future maison d'habitation et pour le transfert de son activité professionnelle dont le siège social est dorénavant à Lacaze.

3) La S.C.I SIDOÏNE, domiciliée à La Razigade, souhaite acheter du domaine public communal afin d'installer une fosse septique ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.

4) Monsieur Jérémie MIALHE, domicilié à Lavergne souhaite acquérir une partie (environ 200m²) de la parcelle n°136 de la section BS à Lavergne.



SIVOM du Plô du Lac

Dans un souci de préserver la ressource en eau potable et par économie nous vous invitons à contrôler régulièrement votre consommation.

L'idéal étant de contrôler votre compteur d'eau potable 4 fois par an. Au minima 2 fois par an. En cette période de fortes chaleurs (et pour toute l'année).

Pour économiser voici quelques données :



Une douche de 5 min en continu c'est entre 60 et 80 l. ; si l'on arrête l'eau pour se savonner c'est 15 à 20 l. Si vous laissez couler l'eau pendant le brossage (3 min) c'est 20 l de perte.

En moyenne le lavage de la vaisselle à la main sous filet l'eau représente 60 l (par lavage), elle peut être presque divisée par deux (30 à 40 l) en évitant l'eau en continu.

La relève des index des compteurs débutera mi-juillet, nous vous invitons par respect pour l'employé à :

- garantir l'accès au compteur,
 - l'accès au coffret lui-même ... pas de bâches, fumier, et autre gravas censés protéger le coffret,
 - ne pas isoler avec laine de verre / roche , tissus, paille et autres détritiques de préférence isoler avec du polystyrène extrudé.
- Avoir un coffret propre, c'est pour vous la garantie de déceler la moindre petite fuite.

Pour résidences secondaires vous pouvez communiquer votre index par mail : sivom.plo-du-lac81@wanadoo.fr ou par téléphone les après-midis au 05.67.53.03.40

Afin de conserver la bonne qualité de l'eau, en mai et juin nous avons réalisé avec la société HYDRA + une campagne de nettoyage et désinfection de l'ensemble de nos réservoirs, excusez-nous encore pour les soucis occasionnés.



Brûlage des végétaux :

Nous rappelons à tous les habitants qu'un arrêté préfectoral, fait interdiction totale aux particuliers de procéder au brûlage des végétaux !

De nombreux services sur la commune

Au village :

- * Cabanel élagage 05 63 72 07 14
- * Camping Le Jardin 07 67 88 93 15
- * Carrosserie Raynaud 05 63 37 53 90
- * Isabelle Coiffure 07 87 27 19 31 (jeudi 13h30/18h00)
- * Debais Julie, apicultrice 07 62 90 21 14
- * DJ Star-system Animation 06 77 95 16 95
- * Domi' Crochet, vêtements, accessoires & objets de décoration 06 71 61 79 16
- * Multi-service (+ tournées) & station 24/24 Chez Catherine 05 63 37 54 83
- * Restaurant Nou La Caze 06 58 16 42 72
- * Tom et Cindy maraîchage & bureau d'étude paysagiste/concepteur 07 86 18 65 89
- * Stephan Santa-Cruz, thérapeute en médecine chinoise 06 62 92 53 68
- * Myriam Vitali, raku, atelier d'art 06 61 43 40 98

Dans les hameaux :

- Cruzis
- * Montagnol Bikes, location vélos électriques 06 75 20 33 31

- Garrigaute
- * GAEC de Garrigaute, viande d'agneau et de brebis 05 63 37 53 80

- Janols
- * La Ferme de l'Essentiel, relais équestre & hébergement 06 73 72 07 78

- La Bessède
- * Margaux Ricard Photographie 06 28 91 00 84

- Ladières
- * Transports Fabien Calvet 06 98 92 20 02

- La Mouline de Sahuzet
- * GAEC de Sahuzet, Pisciculture 05 63 72 07 14

- La Sarrade
- * GAEC de Bellecombe, viande de veau 06 86 80 00 63

- Le Mas
- * Menuiserie Ludovic Enjalbert 05 63 70 91 64

- Le Pujol
- * GAEC Médecin, viande d'agneau et de veau 06 65 13 38 08

- Lourtiguié
- * Charcuterie Thouy 05 63 50 42 79

- Roquecave
- * Devouassoux, location vélos électriques 06 32 13 72 46
- * Plantes du Haut Languedoc 05 63 50 44 33

- Serres
- * Didier Julien Charpentier 06 83 42 30 67

Vous n'êtes pas présent dans cette liste, n'hésitez pas à nous le faire savoir avant la prochaine édition.

Concours des villes et villages fleuris

En 2022, pour le fleurissement de la commune, nous avons changé de fournisseur, faisant maintenant appel à un prestataire de la montagne : Fleurs et Jardins du Sidobre, au Bez.



Nous invitons les habitants à privilégier le fleurissement « naturel » et persistant.

Randonnée pour petits et grands



Nous vous rappelons que le parcours de santé est accessible à partir de 12 ans et qu'un parcours découverte « Randoland » est proposé gratuitement aux enfants de moins de 12 ans (trois niveaux d'âges avec des énigmes différentes). N'hésitez pas à vous renseigner au château.

Une nouvelle activité est née au sein des ACL (Amis du Château de Lacaze) : la randonnée pédestre. Son animateur, Alain SALVAN, vous attend nombreux pour les prochaines sorties. Renseignements sur le site des ACL (voir page 12).

À cette occasion, il est utile de rappeler que tout propriétaire se doit d'entretenir ses terrains en bordure du domaine public et en limite de propriété avec son voisinage.

Le non respect de ces consignes impose des désagréments aux riverains et usagers des voies communales tant en terme de prolifération de flore et faune nuisible qu'en terme de sécurité incendie.

La Marie pourra être amenée à intervenir aux frais exclusifs des contrevenants.

Défibrillateur

Il est rappelé à toutes les associations ainsi qu'aux habitants, la présence 24/24h 7/7j d'un défibrillateur accessible à tous sous les arcades de la Mairie.



Déploiement de la fibre

Après de longs mois de totale inaction sur le territoire communal, la campagne de déploiement de la fibre optique a enfin repris mais les délais prévus par le département pour sa mise en service sont repoussés à fin 2023 (en lieu et place de fin 2022).

Nous reparlerons dans le prochain numéro de La Cazettoise, de la période et la manière dont vous pourrez, si vous le désirez, vous faire raccorder à la fibre.

Élections Présidentielles et Législatives

Résultats des élections des 10 & 24 avril 2022 à Lacaze

| Participation | Présidentielles | |
|---------------|------------------------------|----------------------------|
| | 1 ^{er} tour : 78,9% | 2 nd tour : 71% |
| E. Macron | 87 | 48,88% |
| M. Le Pen | 91 | 51,12% |

Résultats des élections des 12 & 19 juin 2022 à Lacaze

| Participation | Législatives | |
|---------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | 1 ^{er} tour : 66,44% | 2 nd tour : 57,72% |
| F. Cabrolier | 67 | 47,52% |
| G. Poujade | 74 | 52,48% |

* Les % de chaque(s) candidat(s) sont calculés sur les votes « exprimés ».

Bibliothèque municipale

Sous la houlette de Martine VIALA et avec l'aide de la médiathèque départementale, la bibliothèque va enfin pouvoir intégrer la salle qui lui est dévolue dans l'ancien groupe scolaire.

Quelques personnes motivées seraient les bienvenues aux côtés de Martine pour assurer le bon fonctionnement de cette activité.

Nous remercions tous les donateurs qui ont permis d'enrichir notre offre littéraire et particulièrement madame Léona PISTRE pour son don de « livres audio ».



Cimetières

La campagne de régularisation des concessions étant maintenant terminée (après une prolongation d'une année par rapport aux délais légaux), il sera désormais possible, en cas de problème de disponibilité de place dans l'un ou l'autre de nos cimetières, de procéder au relèvement des sépultures non régularisées.

CM. du 30 mars (suite)

Le Conseil Municipal autorise la désaffectation des biens sis à Cruzis, Ladières, La Razigade et Lavergne suivant les plans qui seront dressés par les géomètres ; il décide en outre le déclassement des biens sis à Cruzis, Ladières et La Razigade du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal et autorise M. le Maire à vendre à 1.50 € le m² la partie du domaine public à Cruzis, Ladières et La Razigade. Tous les frais concernant chacune de ces ventes seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire, prix de vente).

* Demande d'achat par un tiers d'un bien de section à La Razigade :

Monsieur Mikaël MACHADO domicilié à La Razigade à LACAZE, sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée sous le n°45 de la section BV, sise au lieu dit La Razigade à LACAZE appartenant à la section de La Razigade.

Après rappel de la législation liée aux biens de section, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de cession et autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de La Razigade afin qu'ils se prononcent sur ce projet de cession.

L'ensemble des frais et de rédaction des actes demeurent à la charge de M. Mikaël MACHADO.

* Demande d'achat par un tiers d'un bien de section à La Fonblanque :

Monsieur Christian GUY domicilié à La Fonblanque à LACAZE, sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée sous le n°90 de la section AX, sise au lieu dit La Fonblanque à LACAZE appartenant à la section de La Fonblanque.

M. Christian GUY, adjoint au maire, directement concerné, sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de cession et autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de La Fonblanque afin qu'ils se prononcent sur ce projet de cession.

L'ensemble des frais et de rédaction des actes demeurent à la charge de M. Christian GUY.

* Demande d'achat par un tiers d'un bien de section à Lavergne :

Monsieur Jérémie MIALHE domicilié à Lavergne à LACAZE, sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée sous le n°239 de la section BS, sise au lieu dit Lavergne à LACAZE appartenant à la section de Lavergne. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de cession et autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de Lavergne afin qu'ils se prononcent sur ce projet de cession.

L'ensemble des frais et de rédaction des actes demeurent à la charge de M. Jérémie MIALHE.

* Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural à Camalières, pour vente ultérieure :

Monsieur Régis MELIODON, domicilié au Château de

Camalières à LACAZE, souhaite acquérir le chemin rural qui traverse sa propriété à Camalières et qui n'est plus utilisé et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Il convient donc de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Mme Catherine LAVIGNE, conseillère municipale, partie prenante, sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural à Camalières.

* Vente d'une partie d'une parcelle communale à Roquecave :

Annule et remplace la délibération de 2021 suite à une erreur matérielle.

Madame Magali CLUZEL, domiciliée 9 Rue du Balaitou à Flourens (31), propriétaire à Roquecave à LACAZE, souhaite acquérir une partie de la parcelle n°37 de la section AP à Roquecave devant sa propriété dans le but d'y aménager l'accès à ladite propriété.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à vendre à 1.50 € le m² la partie du domaine public à Mme Magali CLUZEL.

Tous les frais concernant cette vente seront à la charge de Mme Magali CLUZEL (géomètre, notaire, prix de vente).

CM. du 13 avril (11 membres présents).

* Approbation du Compte de Gestion et vote du compte administratif :

Le Compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la commune sont identiques, lesquels peuvent se résumer ainsi :

| | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture 2021 |
|----------------|-----------------------------|--------------------------|
| Fonctionnement | 162 920,25 € | 345 622,89 € |
| Investissement | 4 826,61 € | -13 599,55 € |
| Total | 167 746,86 € | 332 023,34 € |

En Dépenses : 120 274,00 €

En Recettes : 36 022,00 €

M. Le Maire ayant quitté la séance lors du vote, son 1^{er} adjoint, Monsieur Michel VIALA, prend la présidence de la séance et procède au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 et vote le compte administratif communal 2021.

* Affectation du résultat 2021 sur le budget 2022 :

| | |
|---|--------------|
| Excédent Global Cumulé à affecter au 31/12/2021 | 345 622,89 € |
| Besoin de financement : | 97 851,55 € |

Affectation Obligatoire (arrondie)

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP

97 851,55 €

Solde disponible affecté comme suit :

| | |
|--|--------------|
| Affectation complémentaire en réserves | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement | 247 771,34 € |

Déficit Global Cumulé au 31/12/2021

Déficit à reporter 0,00 €



Conseil Municipal

CM. du 13 avril (suite)

* Vote du Budget primitif 2022 de la commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le Budget primitif 2022 de la commune de Lacaze tel que résumé ci-dessous :

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|----------|----------------|----------------|----------------|
| DÉPENSES | 777 659,34 € | 675 450,89 € | 1 453 110,23 € |
| RECETTES | 777 659,34 € | 675 450,89 € | 1 453 110,23 € |

CM. du 15 juin (11 membres présents).

* Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales :

À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la modalité de publicité par affichage aux portes de la Mairie de Lacaze.

* Convention d'utilisation des locaux pour l'association des Amis du Château de Lacaze :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la convention d'occupation temporaire des locaux communaux : Château de Lacaze 1 place du Château par l'association des Amis du Château de Lacaze.

Il convient de prendre un avenant à cette convention pour y ajouter la maison sise 10 passage de l'Orangerie, propriété de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

* Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la nouvelle version mise à jour du PCS établi à compter de ce jour.

* Tarif de livraison du matériel loué aux administrés :

Vu l'augmentation du coût du carburant, M. le Maire propose l'augmentation des tarifs pour la livraison (aller-retour) par les agents municipaux du matériel loué, tant sur le territoire de la commune que hors commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs de livraison ci-dessous :
Chapiteau : 100,00 € / Tables, bancs, chaises : 50,00 €

* Cession de biens de sections à La Razigade :

M. le Maire expose aux membres présents une requête déposée par M. Mikaël MACHADO domicilié à La Razigade, par laquelle ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle BV 45 d'une superficie de 490 m², appartenant à la section de La Razigade.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de cession à M. Mikaël MACHADO, autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de La Razigade afin qu'ils se prononcent sur ce projet, décide de fixer la convocation des électeurs pour le 2/07/2022 et rappelle que seuls sont concernés par cette consultation les membres de la section de La Razigade ayant un domicile réel et fixe sur la section, et étant inscrits sur la liste électorale de la commune de LACAZE et que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de M. Mikaël MACHADO.

* Cession de biens de sections à Garrigaute :

M. le Maire expose aux membres présents une requête déposée par M. Sylvain DO domicilié à Garrigaute, par laquelle ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle AT 102 d'une superficie de 532 m², appartenant à la section de Garrigaute.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet de cession à M. Sylvain DO, autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de Garrigaute afin qu'ils se prononcent sur ce projet, décide de fixer la convocation des électeurs pour le 2/07/2022 et rappelle que seuls sont concernés par cette consultation les membres de la section de Garrigaute ayant un domicile réel et fixe sur la section, et étant inscrits sur la liste électorale de la commune de LACAZE et que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de M. Sylvain DO.

* Cession de biens de sections à Lavergne :

M. le Maire expose aux membres présents une requête déposée par M. Jérémie MIALHE domicilié à Lavergne, par laquelle ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle BS 239 d'une superficie de 70 m², appartenant à la section de Lavergne.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de cession à M. Jérémie MIALHE, autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de Lavergne afin qu'ils se prononcent sur ce projet, décide de fixer la convocation des électeurs pour le 2/07/2022 et rappelle que seuls sont concernés par cette consultation les membres de la section de Lavergne ayant un domicile réel et fixe sur la section, et étant inscrits sur la liste électorale de la commune de LACAZE et que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de M. Jérémie MIALHE.

Associations lacazoises



Après deux ans de pandémie, l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Vabre-Lacaze a pu reprendre doucement ses activités.

L'Atelier Pêche Nature a pu reprendre début janvier sans aucune restriction sanitaire. Le but est de venir partager ses connaissances et ses expériences sur la pêche à la mouche, et de continuer à progresser sur le lancer et sur le montage de mouche qui sont réalisés sur nos étaux. Cet atelier fait une pause estivale juillet et août et reprendra dès mi-septembre. Il est ouvert à tous et se déroule le 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois à 20h30 à la salle polyvalente de Vabre. Vous êtes les bienvenus dès la reprise. On vous y attend nombreux.

Pour nos amis pêcheurs, il y aura bien entendu des lâchers de truites dans nos rivières qui sont prévus. Le premier lâcher sera effectué fin juillet à l'occasion de la Fête de Vabre. Puis un deuxième est prévu début septembre juste avant la fermeture estivale de la pêche. Ce lâcher est prévu juste avant le « Festi'Rail 81 », pour l'hommage des 60 ans de l'arrêt du petit train. Bien entendu, il y a la même quantité de poissons déversée dans les villages de Vabre et Lacaze à chaque lâcher.

Un week-end est organisé dans le Cantal les 2,3 et 4 septembre exclusivement pour les pêcheurs à la mouche. Ces quelques jours permettent de regrouper tous ceux qui le souhaitent pour pêcher au Lac des Graves avec la plus grande convivialité et nous permet de partager un moment ensemble. Ce week-end est ouvert à tous.

Pour d'éventuelles questions ou renseignements, vous pouvez contacter le président M. Matéo VIALA, demeurant à Vabre, au 06 71 48 71 86 ou par mail mateoviala@hotmail.com
À très vite en espérant vous rencontrer près de nos rivières !

Le Président, VIALA Matéo



Association Culturelle et Gymnastique volontaire de Lacaze

Notre association termine cette année par un petit pot amical fin juin. Suzanne a fait passer un petit mot pour expliquer tout le bien qu'elle pense de cette activité.

*clubs de Gym
Combien de fois avez vous pris la résolution de pratiquer un peu de sport pour entretenir la forme.*

Alors sautez le pas et venez nous voir pour un premier contact et pour apprécier notre cours de gym qui se passe dans une ambiance chaleureuse, conviviale et de détente

Vous serez les bienvenus et selon le slogan "l'essayer c'est l'adopter" vous serez prêts à la rentrée à rejoindre notre groupe

financement sera insuffisant.

Nous espérons que cela vous incitera à venir nous rejoindre courant septembre. En effet, cette année a connu pour certains de nos adhérents des accidents ou des problèmes de santé qui les empêchent de pratiquer pendant plusieurs mois. Si nous n'arrivons pas à étoffer notre groupe à la rentrée, la pérennité de l'activité risque de se poser car le

Bon été à tous.

Contacts :

Bernard & Brigitte Rousselet : 06 02 34 57 98
Philippe Bisgambiglia : 06 79 63 84 43
Suzanne Briant : 05 63 37 06 10

Informations pratiques

Quelques petits rappels pour vous faciliter l'accès aux services administratifs

* Sur le territoire des Hautes Terres d'Oc, pour toute demande de délivrance ou renouvellement de Carte Nationale d'Identité ou de Passeport, seules sont habilitées et équipées les Mairies de Brassac, Lacaune et Vabre. Les demandes ne seront traitées qu'après prise de rendez-vous.

* Recensement militaire.

Qui ? : tous les jeunes, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans.

Où ? : à la Mairie de son domicile

Quelles pièces à fournir ? : Livret de famille.

* Le référent d'un hameau ou d'un secteur géographique de la commune est l' élu le plus proche du domicile de chaque habitant. Tous les élus sont néanmoins en mesure de recevoir les demandes, remarques et réflexions de chacun. Il est rappelé que tout manque de respect à un élu est maintenant fortement puni par la loi.

Une sollicitation formulée avec tact et politesse aura beaucoup plus de chance d'être étudiée que celle formulée avec des menaces.

Rappel des plages horaires pour l'utilisation d'appareils de jardinage et/ou de bricolage bruyants

Jours ouvrables : 9h à 12h & 14h à 20h

Samedis : 9h à 12h & 15h à 20h

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Agence Postale municipale

Située 1 place du Château (dans le hall d'entrée du château), elle est ouverte du mardi au samedi, de 9h15 à 12h15,

Pensez à utiliser les services de notre Agence Postale afin de nous permettre de défendre sa pérennisation lorsque nous devons renouveler le contrat avec La Poste.

Numéros utiles

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

CCSVP : 05 63 73 03 86

OTI SVP : tourisme.sidobre@gmail.com (05 63 74 63 38 quand le BIT de Lacaze est fermé)

Agence Postale & BIT Lacaze : 05 63 37 50 90

Associations lacazoises





Comme disait récemment le professeur Delfraissy, profitons de cette période de relative accalmie de cette épidémie déstabilisante, difficile à comprendre et à contrôler. Les amis du Château de Lacaze et la commune vous y aident en proposant, cette année peut être encore plus, un programme d'événements riche et diversifié. Toute la programmation est à votre portée sur le site chateaudelacaze.fr, et vous pouvez aussi la consulter par bien d'autres façons.

Il y aura des expositions, des spectacles, du théâtre, de la danse, des concerts avec De Notes en Château, du cinéma avec Cinécran 81, de l'art textile avec Artpelhot, des fêtes, des randonnées avec Alain SALVAN, des conférences, des formations, des jeux, des repas et des buvettes à l'occasion des animations, des bals, un feu de la Saint Jean dans le cadre du festival Total Festum, un feu d'artifice avec le comité des fêtes et la mairie le 16 juillet, etc...

Vous comprenez que pour animer tout ça, nous avons besoin d'aides, et d'ailleurs nous serons bientôt rejoints par d'autres animateurs, bénévoles comme nous, qui nous permettront de mettre en place d'autres activités. Bien sûr votre adhésion est la chose primordiale.

Nous avons appris, et nous savons maintenant que nous avons besoin de convivialité. Alors à bientôt

Le président des ACL, Serge ARMENGAUD

Retrouvez nous également sur :   @chateau.de.lacaze

Une habitante de la commune, propose une expo «artistes de Lacaze et de la vallée» en juin 2023. Le projet est à l'étude... Tous les artistes de la commune et du territoire des hautes Terres d'Oc sont invités à prendre contact avec les ACL pour que nous puissions travailler sur ce projet bien en amont.

Le bureau des ACL



Du compagnon de chasse au chien jetable - l'histoire des Lévrier

Les Lévrier font partie des races canines les plus anciennes que l'homme n'a pas trop modifié pendant le passé. Mais depuis la nuit des temps, de l'Égypte ancienne à la Rome Antique, du Moyen Âge jusqu'à nos jours ces chiens extrêmement rapides ont été appréciés pour leur capacité de chasser, mais aussi pour la fidélité et la douceur qu'ils montrent envers leurs maîtres. Les Podencos Ibicenco (prédécesseurs des autres Lévrier) sont la copie conforme du Dieu égyptien Anubis. Le Vertagus, assez proche des Galgos d'aujourd'hui, était le compagnon de chasse apprécié par les Celtes et les Gaulois. Des scènes de chasse avec Lévrier se trouvent dans les mosaïques romaines, dans le livre de chasse de Gaston Phébus et sur des toiles des plus grands peintres. Que ce soit sur des tableaux ou en sculptures, les représentations des lévriers dans l'art sont légions. Si le lion était le symbole du pouvoir féodal, le lévrier représente la fidélité des reines, comme en témoigne le tombeau de François II de Bretagne et de Marguerite de Foix dans la Cathédrale de Nantes. Une légende dans la Dombes fait même d'un Lévrier un martyr injustement tué par son chevalier. Jusqu'aux années 50 du siècle dernier, les femmes de la région demandaient à ce Saint Guinefort la protection pour leurs enfants.



Ces races de chiens étaient présentes dans des châteaux et demeures, du Deerhound en Ecosse jusqu'au noble Galgo en Espagne. Le Sloughi chassait pour les Berbères et le Saluki en Perse. Au château de Sanssouci à Berlin, Frédéric II de Prusse était inséparable de sa bande de «Windspiel» (aujourd'hui les Whippets). Alors pourquoi de nos jours le destin de beaucoup de Lévrier est tout autre ? Le Greyhound sert dans certains pays anglophones à des courses à parier avant d'être après quelques saisons tués si il ne rapportent plus assez de gains. Mais le sort des Galgos d'Espagne est particulièrement cruel, ce sont des lévriers jetables. Élevés en masse pour la chasse au lièvre, qui est devenue une sorte de spectacle, le chien est considéré au bout de 2 à 3 ans comme moins performant. Alors dans le meilleur des cas le Galgo est confié à un refuge, mais souvent simplement abandonné dans les campagnes arides ou déposé dans une perrera (fourrière) pour être tué plus tôt ou plus tard.

La maltraitance des lévriers est une réalité



Entraînement cruel
Utilisés abusivement pour une chasse spectacle
Éliminés ou abandonnés chaque année
par milliers
...Dans le meilleur des cas confiés à un refuge

Mais comme le conteur Olivier de Robert l'a si bien raconté lors son spectacle au Château de Lacaze l'an dernier, le pire supplice réservé à un pauvre Galgo est d'être pendu parce qu'il n'aurait pas fait honneur à son Galguero.

Comment ne pas être touché par ces chiens si proches de l'homme et si maltraités par l'homme de nos jours. L'objectif de l'Association Ayuda est de redonner au plus grand nombre de Lévrier possible la place qu'ils méritent, peut-être pas dans un château mais au moins sur un couffin près de quelqu'un qui les respecte pour leur fidélité et leur douceur.

L'AG annuelle de l'association AYUDA se déroulera le 1^{er} octobre à l'ancien temple de Lacaze ; elle y organisera à cette occasion un concert de l'artiste JOPOZ à partir de 17h00.

Monika Kleppinger - Tél. 0674 289 029 - ayuda.presidente@gmail.com

Conseil Municipal



* Cession de biens de sections à La Fonblanque :

M. le Maire expose aux membres présents une requête déposée par M. Christian GUY domicilié à La Fonblanque, par laquelle ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle AX 90 d'une superficie de 605 m², appartenant à la section de La Fonblanque.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de cession à M. Christian GUY, autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès des membres de la section de La Fonblanque afin qu'ils se prononcent sur ce projet, décide de fixer la convocation des électeurs pour le 2 juillet 2022 et rappelle que seuls sont concernés par cette consultation les membres de la section de La Fonblanque ayant un domicile réel et fixe sur la section, et étant inscrits sur la liste électorale de la commune de LACAZE et que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de M. Christian GUY.

Ces quatre délibérations remplacent celles prises le

30 mars dernier, pour lesquelles les opérations de vote n'avaient pu être organisées.

* Questions et informations diverses :

* Présentation d'une nouvelle convention par la commune de Viane concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école,

* Lancement d'une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

* Présentation des cartes et des nouvelles obligations de débroussaillage concernant 55 communes du Tarn dont LACAZE,

* Informations sur l'évolution des travaux de transfert de la bibliothèque municipale du dernier étage du château vers une salle, entièrement rénovée, de l'ancien groupe scolaire, rue du Pradel.

Informations communales

Travaux sur voies et bâtiments communaux

Le 1^{er} semestre 2022 a été consacré à des travaux de voirie à Toulzanet, Le Travès (chemin de Montazel).



Une partie, purement voirie, reste à réaliser après réception des conclusions des experts d'assurances.

Début juillet, la CCSVP entreprend des travaux de réfection de voirie sur la route de Camalières.

Dans la continuité de ce qui avait été entamé en 2021, une grosse partie du budget voirie dont dispose notre commune auprès de la CCSVP sera consacré, cette année encore à du «point-à-temps» (*technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule*). Cela permettra de multiplier les points d'intervention dans l'attente de travaux plus lourds à programmer pour les années à venir lorsque nécessaire.

Afin de répondre au questionnement de certains habitants, il semble bon de rappeler les consignes gouvernementales et des différents services liés à l'environnement qui conseillent très fortement aux

municipalités, à l'occasion du passage de printemps de l'épaveuse, de ne procéder qu'à une seule passe afin de protéger la bio-diversité. Des passes supplémentaires peuvent néanmoins être opérées sur des secteurs identifiés comme à risques en terme de visibilité.

Notre agent, Nicolas VIALA, a souhaité bénéficier d'une mise en disponibilité afin de se consacrer pleinement, avec sa compagne, à l'activité apicole. Son remplacement n'est pas envisagé mais des contrats saisonniers seront réalisés lorsque la charge de travail l'imposera.

À cet effet, Jean-Christophe MOLINIÉ a été embauché pour les mois d'été au titre d'agent communal. Dernièrement, nos agents ont été amenés, à plusieurs reprises à aider l'agent technique du Plô du Lac lors d'interventions lourdes sur le réseau d'eau.

En préfiguration de la grande manifestation organisée sur le tracé de l'ancienne voie du Petit Train de Castres à Murat sur Vèbre, une exposition à ciel ouvert est déployée par Hautes Terres d'Oc. Retrouvez ainsi 12 photos anciennes sur des murs des 12 communes concernées.

C'est celle de la gare de Brassac qui s'expose sur un mur de la Mairie de Lacaze.



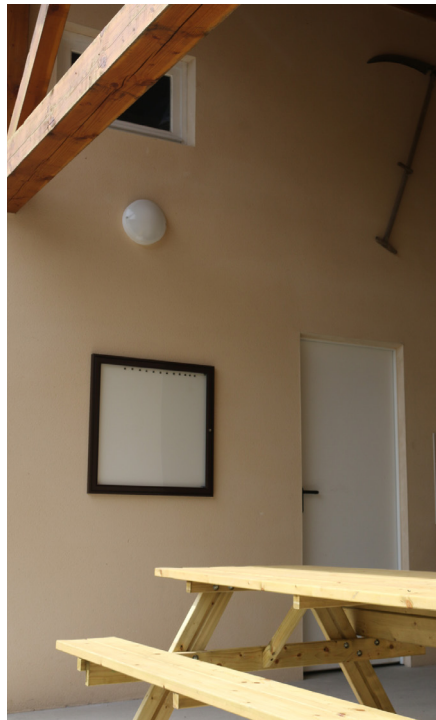
Nouveaux équipements communaux



Des panneaux d'affichage communal viennent d'être installés à **Camalières**, **La Razigade** (au croisement des chemins du Vert Haut et de Lavergne), **Janols** (au croisement de la RD 81 et du chemin de La Bessède) et **Roquecave** (sous l'espace de convivialité).

Un autre le sera prochainement à **Moulin de Roucayrol** (au croisement du chemin de Las Communes et de la RD 171). Ils permettront à tous les habitants de hameaux éloignés de la Mairie, d'avoir un accès plus facile à l'information communale et culturelle.

Après plusieurs années de travail sur le dossier de l'itinérance équestre dans et aux abords des Hautes Terres d'Oc, l'implantation de la **halte équestre** de Lacaze est en fin effective sur le plateau de **Saint Jean del Frech**.



Les festivités vont pouvoir enfin avoir lieu. Les fêtes du village s'étaleront sur 3 jours du 14 au 16 juillet inclus.

Préparer les fêtes ou toutes autres manifestations demande du temps et de l'énergie. Nous manquons de bénévoles pour intégrer le Conseil d'administration. Un village sans Comité des Fêtes est un village qui se meurt. Sans nouveaux membres, les manifestations seront réduites au strict minimum, je n'organiserai pas de loto cet hiver.

Le 14 juillet un marché aux puces et une foire aux troc est organisée, **pensez à réserver** votre place, 3 euros le mètre linéaire. Restauration et buvette sur place.

Le 15 juillet à 11h30 cérémonie du souvenir suivi de l'apéritif offert par la Mairie. À partir de 18h00, marché gourmand, de producteurs, d'artisans et de créateurs. Restauration auprès de nos producteurs, buvette sur place.

Le 16 juillet, randonnée pédestre, départ 8h00 place du Pradel, arrivée aux alentours de 12h30 Place du Pradel, repas tiré du sac, buvette sur place. Inscription à la randonnée 5 €, au château.

A partir de 18h00, animations Place du Pradel, apéro.

A partir de 19h30 diner, bougnette de légumes, rougail saucisse, panna cotta, vin à volonté, café : 15 euros. **Pensez à réserver.**

Vers 22h00 feu d'artifice offert par la Mairie.

A partir de 22h30, bal avec l'orchestre MIREILLE.



Pendant les 3 jours de fêtes, des manèges pour les petits et grands animeront le village.

Pour toute question et ou réservation voir les coordonnées ci-dessous.

Je vous souhaite de bonnes fêtes du village

Le Président, Gérard Grzyronowicz

Tél : 07 85 78 46 67 - comitedesfetesdelacaze@gmail.com - Facebook : [Comité des Fêtes de Lacaze officiel](#)

Société de Chasse

La Société de Chasse de Lacaze vous convie à son Ball-trap annuel !

Nous comptons sur le sérieux de tous pour que cette manifestation se déroule dans une ambiance de liberté et de convivialité, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Le président

Samedi 30 & dimanche 31 juillet
de 10 h à 21 h

Planches Primées

à la Croix de Martel

2 fosses robot Laporte

Restauration rapide et boissons sur place

Exceptionnellement cette année pas de repas servis à table.

Planches primées le samedi

Concours le dimanche



CdF Roquecave

Le comité des fêtes de Roquecave tenait à vous remercier d'avoir été aussi nombreux lors de cette édition

2022. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de ces soirées.

Avec presque 250 repas servis lors de la soirée du samedi et le tout premier feu d'artifice dans l'histoire de Roquecave, l'inauguration de la toute nouvelle place du village a été un succès. Nous sommes très fiers de vous donner déjà rendez-vous dans un an.

Contact : Bastien Gatamel Tél : 06 30 31 40 87



Association Vallée du Gijou

Tél : 05 63 74 54 05 - Mèl : valleegijou@gmail.com

Un ange pour Juliano

Contact : Sandrine Salvetat
Tél : 06 59 52 70 53
(groupe fermé sur facebook)



Actualités de l'association des Petites Cités de Caractère® d'Occitanie.

14 communes composent aujourd'hui le réseau des Petites Cités de Caractère® d'Occitanie.

En effet, Collioure (66), Sévérac d'Aveyron (12), Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12), Lupiac (32) et enfin Villecomtal (12) ont été homologuées et de son côté, Cologne (32) a obtenu le statut «Homologable». Au moins deux autres Petites Cités devraient nous rejoindre courant 2022.

C'est une photo de Vénéjan qui a été retenue pour l'exposition sur les grilles du Sénat, au jardin du Luxembourg, à Paris mais celles d'Ambialet, Lacaze, Lisle sur Tarn et Vénéjan ont également été retenues pour l'exposition «France Patrimoines & Terres d'Exception» à la gare Matabiau de Toulouse. Elles sont visibles dans le couloir qui relie la gare SNCF à la station de métro.



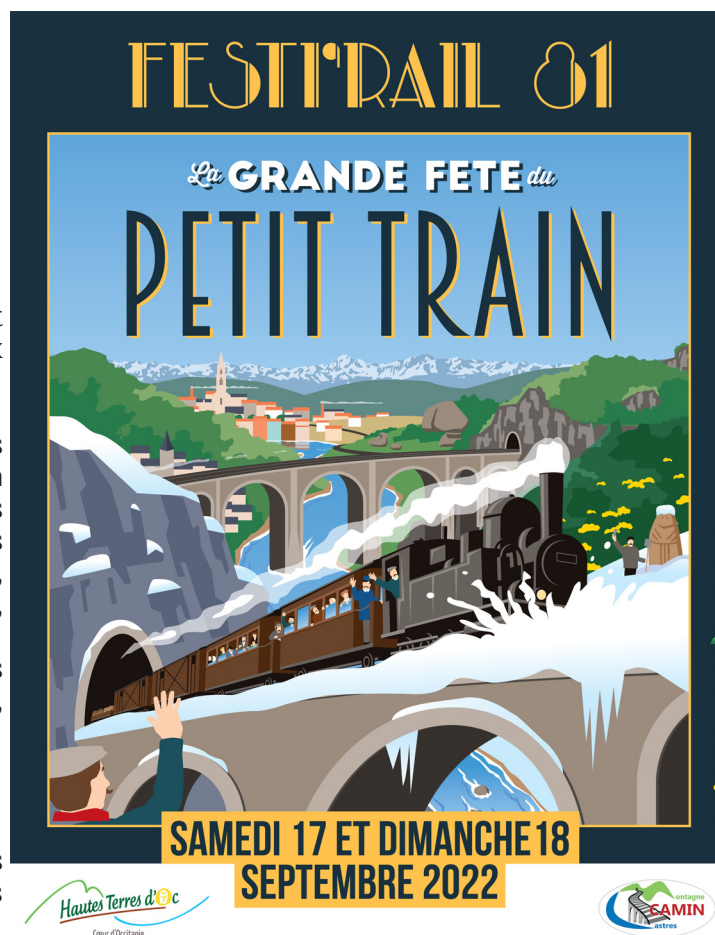
FESTI'RAIL 81
La Grande Fête
du Petit Train

Il y a 60 ans, il tirait sa révérence et pourtant, il est toujours dans toutes les mémoires...même chez ceux qui ne l'ont pas connu personnellement !

Les 17 et 18 septembre 2022, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, revivez un peu de son histoire au travers des nombreuses manifestations qui se dérouleront dans la majorité des 12 communes qui accueillent une de ses gares : Castres, Roquecourbe, Lacrouzette, Vabre, Ferrières, Brassac, Lacaze, Viane, Gijounet, Lacaune, Moulin-Mage et Murat. Expositions, randonnées, présentation de films d'époque ou de rétrospective, animations diverses, grand marché gourmand, concert, feu d'artifice, ...

Un programme détaillé sera disponible au cours de l'été.

Dès début juillet, découvrez les 12 photos géantes affichées en plein air dans les 12 villes et villages concernés.



Camping Le Jardin

Du printemps 2021 au printemps 2022, la gestion du camping a été assurée par les services municipaux et principalement par Michel VIALA, notre 1^{er} adjoint. Un très grand merci à lui pour sa perpétuelle disponibilité. Depuis le 1er mai, ce sont Charlotte et Théo, arrivés à Lacaze en 2021, qui ont repris les rênes du camping Le Jardin. Nous leur souhaitons donc la bienvenue et une grande réussite dans cette nouvelle activité !

(réservation : 07 67 88 93 15 / contact@camping-le-jardin.com)



De leur côté, Estelle et Ludo vous régaleront toujours de leur cuisine mêlant harmonieusement produits frais du Tarn et saveurs de l'océan indien.

(réservation : 06 58 16 42 72)

Ramassage des encombrants

RAPPEL : Comme chaque été, celui-ci sera exceptionnellement organisé, pour les personnes ayant l'impossibilité de les emmener à la déchetterie.

Le prochain ramassage aura lieu les **26, 27 & 28 juillet**

⚠ Les encombrants devront être à l'extérieur de vos bâtiments !



Pour pouvoir en bénéficier, il est indispensable de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie au plus tard 15 jours avant cette date. Seuls les résidents inscrits verront leurs encombrants collectés !

Petit rappel :

L'accès aux déchetteries est GRATUIT pour les particuliers mais PAYANT pour les municipalités... ce coût étant de ce fait ponctionné sur le budget municipal, au détriment d'autres usages dont pourrait bénéficier l'ensemble de la population. Les habitants utilisant ce service alors qu'ils seraient en mesure d'aller eux-mêmes à la déchetterie pénalisent ainsi financièrement le reste de la population communale !

Sacs poubelles

Il est rappelé aux habitants de la commune (résidence principale et secondaire) qu'ils peuvent venir retirer leur dotation de sacs poubelles en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Adressage

La pose des plaques de rues de l'ensemble des hameaux et écarts de la commune est terminée (mis à part trois plaques non livrées (en cours de commande).



La distribution des numéros de maison a également débuté et va continuer à l'occasion de la diffusion de ce nouveau numéro de La Cazettoise.

En cas d'absence lors de cette tournée des élus, il vous sera possible dès début août, de venir chercher vous-même votre numéro en Mairie.

Élections Présidentielles et Législatives

Résultats des élections des 10 & 24 avril 2022 à Lacaze

| Présidentielles | | | |
|-----------------|------------------------------|----------------------------|--|
| Participation | 1 ^{er} tour : 78,9% | 2 nd tour : 71% | |
| E. Macron | 87 | 48,88% | |
| M. Le Pen | 91 | 51,12% | |

Résultats des élections des 12 & 19 juin 2022 à Lacaze

| Législatives | | | |
|---------------|-------------------------------|-------------------------------|--|
| Participation | 1 ^{er} tour : 66,44% | 2 nd tour : 57,72% | |
| F. Cabrolier | 67 | 47,52% | |
| G. Poujade | 74 | 52,48% | |

* Les % de chaque(s) candidat(s) sont calculés sur les votes «exprimés».

Le Relais de la Gendarmerie

Avant dernier épisode du feuilleton «Le Relais de la Gendarmerie»... Les travaux intérieurs sont quasi terminés. L'implantation du système d'assainissement, les peintures intérieures et le ravalement des façades extérieures vont se faire entre juillet et fin septembre.

L'équipement du restaurant et le mobilier du gîte sont en commande.



Vu sur mezzanine du restaurant



Travaux raccordement électrique

La dernière phase consistera à trouver le(s) gérant(s) qui auront à leur charge l'équipement de la cuisine.



Notre rendez-vous annuel avec «Art-Pelhòts» (nouvelle appellation de la section textile des ACL) est en place au château depuis le 21 juin. Vous pouvez découvrir cette exposition des œuvres de Marie-Christine HOURDEBAIGT et Dimitri VONTZOS jusqu'au dimanche 17 juillet. Comme chaque année, elle se sera étendue à l'église de Lacaze et à la salle Bogues et Froment à l'occasion du week-end des 25 et 26 juin pour l'exposition Quilts Meteo et l'Eveil.



Ce même week-end des 25 & 26 juin, nous avons accueilli, pour la première fois, une étape du festival régional «Total Festum» à l'occasion d'une Joanada (fête du feu de la Saint Jean) avec les groupes La TALVERA et Les FRÈRES CORNIC.



Inoubliable vallée des Justes

Parcours artistique et mémoriel le long de la vallée du Gijou



Autre temps fort de la programmation estivale 2022, l'exposition «Inoubliable vallée des Justes» proposée par l'association des Amis du Pays Vabrais durant les mois de juillet et août sur cinq villages de la vallée du Gijou : Vabre, Lacaze, Viane, Gijounet et Lacaune.

Concernant Lacaze, outre l'exposition à la salle Bogues et Froment et dans les rues du village, cette manifestation nous donnera l'occasion d'accueillir :

2/07 : conte de **Martine VIALA**
24/07 : conférence de **Michel CALS**
12/08 : conférence de **Valérie PIETRAVALLE**
19/08 : projection du film **La vallée des Justes**

CINÉCRAN81

2022 aura vu le nombre de séances de cinéma proposées par Cinécran81 passer de 2 à 6. Après «Le Chêne» & «Trois fois rien» le 7 mai, puis «Notre-Dame brûle» le 11 juin, vous pourrez voir, à la salle Bogues et Froment (ancien temple) : 9 juillet : «Dune»
6 août : «Cœurs vaillants» ainsi qu'un film à définir en octobre.



Des CONCERTS viendront également ponctuer cette saison :

2 juillet : **LEMONIA** (Pop-Rock)
16 juillet : Bal de la fête du village (voir article Comité des Fêtes)
23 juillet : **NARVALO SWING QUARTET** (Jazz)
30 juillet : **Sonia MENEN** et **Cyril KUBLER** (Lyrique)
4 août : **Jean-Renaud FABRIÈS** (Chanson française)
26 août : **SICILIAN QUARTET** (Jazz)

La Fondation PilaJe, en soutien avec la ville de Lacaze, a le plaisir de vous inviter à la conférence

LES NOURRITURES DE LA MÉMOIRE

Conseils pour entretenir sa mémoire

animé par le Dr Marc Beck, médecin généraliste, micronutritionniste, phytothérapeute.

SAMEDI 23 JUILLET 2022 À 11H00

Agora des Hautes Terres d'OC • 1 place du Château • 81330 Lacaze

ENTRÉE LIBRE • Tout public • Buffet santé



Du 19 juillet au 2 octobre, le musée des Abattoirs de Toulouse revient investir une partie du château.

Après quelques années d'interruption, nous accueillons à nouveau des collections de ce prestigieux musée dans le cadre d'une exposition sur le thème de la musique, en préfiguration de l'implantation prévue du musée de la musique occitane à Lacaze dans un futur proche.

Du 19 juillet au 14 août : Exposition **Lucas CRESSON**
La contemporanéité picturale du travail artistique de cet artiste toulousain se nourrit d'une variation de techniques issues de la publicité, de la peinture romantique, et des détournements

et création d'images par ordinateur.

23 juillet : conférence «Les nourritures de la mémoire» par la Fondation PILEJE suivi d'un concert de Jazz avec **NARVALO SWING QUARTET**



30 juillet : Concert du Duo Lyrique **Sonia MENEN** et **Cyril KUBLER**

13 août : soirée repas organisée par l'association de Ségats La Pourtanelle. Une bonne occasion pour découvrir cette association qui oeuvre à la (re)mise en valeur du patrimoine de ce hameau qui fut le berceau de la seigneurie du Ségadès dont Lacaze, Vabre et Saint Pierre de Trivisy étaient parties intégrantes.

Du 16 août au 2 octobre : Exposition des «Ateliers Cub'ART»
Collectif d'artistes et artisans d'art réunis autour d'un projet commun, la promotion des métiers d'art ; ce sont 15 personnages singuliers, femmes et hommes, autant d'univers riches dont l'association, depuis 2014 valorise le travail. Venus d'horizons différents, ils n'utilisent pas les mêmes outils, n'affrontent les mêmes matières. Pourtant, tous relèvent le même défi, celui de la recherche de la création. L'originalité, l'expérience et la qualité sont les trois critères du « Label Cub'ART ».



26 août : Concert Jazz avec **SICILIAN QUARTET**

17 & 18 septembre : «Festi'Rail 81» La Grande Fête du Petit Train

1^{er} octobre à 17h : Concert de Rap français avec **JOPOZ**, proposé par **AYUDA**

Plus tôt dans la saison nous avons eu le plaisir d'accueillir :

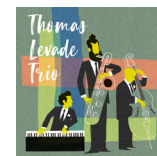
22 février / 1^{er} mai au château : Exposition de dessins mycologiques par **Samuel ARNOLD** et **Riona O'REGAN**



5 avril au 1^{er} mai : Exposition photographique d'orchidées par **Gérard MOLLET**

29 avril : Concert classique avec le jeune violoniste **MANOÉ**

3 mai au 12 juin : Exposition photographique «De la cour au jardin, un printemps éternel» d'**Amélie BOYER** et **Adeline BEA** du CAUE du Tarn avec une conférence d'**Adeline BEA**.



21 mai : Concert jazz avec **Thomas LEVAUDE TRIO**

24 mai au 19 juin : Exposition de peintures trans-humanistes «Sambuko» par **Vincent SAHUC**

7 au 19 juin : Exposition de dessins «Portraits» par **André JULIEN**

11 juin : Remise des prix du Concours «Poésie, Slam, même pas peur» organisé par Hautes Terres

20 juin au 3 juillet : Exposition photographique «Musicas populares de Tarn e Langadòc naut» par **La TALVERA**



2 juillet : Vernissage de l'exposition «Inoubliable vallée des Justes» ponctué par un conte par **Martine VIALA**

2 juillet : Concert de **LEMONIA**, chanteuse et compositrice pop-folk aux influences jazz et rock.

